



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques
Bureau de l'environnement**

(tél. 02 47 33 13 23)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 10 juin 2024 au lundi 8 juillet 2024 sur le territoire de la commune de Parçay-Meslay relativement à la demande d'enregistrement présentée par la base aérienne 705 en vue de l'exploitation d'un parc à réformes sur la commune de Parçay-Meslay.

Le dossier est déposé en mairie de Parçay-Meslay et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (le jeudi uniquement 13 h 30 à 17h), sauf fermeture exceptionnelle de la mairie.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Parçay-Meslay ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet «consultation BASE AÉRIENNE 705») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le ministre des armées sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la base aérienne 705.